

**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE**

## **DECISION COMMUNAUTAIRE 2026\_086**

**Objet : Acquisition d'un camion benne de PTAC de 3.5 Tonnes et reprise d'un véhicule utilitaire électrique**

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2026/039 du Conseil communautaire adoptée le 11 avril 2026 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (216 000 euros HT depuis le 1er janvier 2026), ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la consultation mise en place pour l'acquisition reprise en objet ;

Considérant l'envoi du dossier de consultation aux sociétés suivantes :

- SOCA VU (62120 AIRE-SUR-LA-LYS),
- RS GARAGE (62120 AIRE-SUR-LA-LYS),
- BPM PRO (59810 LESQUIN).

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 28 mai 2026 avant 14h00 ;

Considérant l'unique offre reçue de la société RS GARAGE (62120 AIRE-SUR-LA-LYS) ;

Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture de l'offre conformément aux critères de jugement des offres énoncés dans le courrier de consultation ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** D'attribuer et de signer la consultation suivante : « Acquisition d'un camion benne de PTAC de 3.5 Tonnes et reprise d'un véhicule utilitaire électrique » avec l'opérateur économique ayant proposé une offre économiquement avantageuse ainsi que tous les documents y afférents :

- RS GARAGE (62120 AIRE-SUR-LA-LYS), pour un montant global et forfaitaire de 32 333,76 € HT soit 38 723,76 € TTC, décomposé comme suit :
  - Acquisition du camion benne pour un montant de 31 890,00 € HT soit 38 268,00 € TTC,
  - Carte grise pour un montant de 383,76 € (sans TVA),
  - Gestion administrative sous-préfecture pour un montant de 160,00 € HT soit 192,00 € TTC,
  - Reprise du véhicule utilitaire électrique « Kangoo » pour un montant en moins-value de 100,00 € HT soit 120,00 € TTC.

**Article 2 :** Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Fait à Hazebrouck, le 8 juin 2026**

**Par délégation,**

**Le Vice-Président en charge du budget, des finances, des affaires juridiques, du pacte fiscal et financier et des marchés publics**

Jérôme DARQUES

